



La sylviculture séculaire du sapin de Douglas

La longue expérience en forêt communale de Freiburg – Forêt Noire



Forestiers d'Alsace avec l'appui du service forêt de la Chambre d'Agriculture, organisent une journée de formation et de découverte à la sylviculture du sapin de Douglas. Les premiers sapins de Douglas ont été plantés en 1868 et se **régénèrent** assez facilement. Le maintien d'un **mélange** d'essences est favorisé. La forêt est à l'orée de la ville et à ce titre très fréquentée par les promeneurs où l'accueil du **public** y est fondamental et ce entre autres pour voir un douglas de 67 mètres de haut.

Nous avons le plaisir de vous inviter à cette tournée le mercredi 16 octobre 2024.

Programme :

- 6h55 : rendez-vous BUS à Obernai (arrêt de bus en face du lycée agricole d'Obernai)
- 7h50 : rendez-vous BUS à Ste Croix Plaine (Chambre d'agriculture)
- 9h00 : accueil par le service forestier de la ville de Freiburg
- 12h30 : repas au Gasthaus St Ottilien au cœur de la forêt
- 14h00-17h00 : visite de la forêt environnante
- 17h environ : fin prévue de la réunion et retours sur Sainte Croix puis Obernai

16 octobre 2024

Participation payante de 30 € sur inscription, obligatoire, modalités sur la 2^e page avant le 10 octobre et auprès de :

Courriel :
stephanie.christoph@alsace.chambagri.fr

ou téléphone : 03 88 99 38 82

Prévoir des chaussures et vêtements adaptés.

Accès aux points de rendez-vous :

Rendez-vous BUS à Obernai, arrêt devant la station-service Leclerc qui est en face du lycée agricole d'Obernai

Départ ponctuel du bus à 7h00 – OBERNAI

Rendez-vous BUS à Sainte Croix en Plaine, Chambre d'Agriculture

Départ ponctuel du bus à 8h00 – SAINTE CROIX en PLAINE

Rendez-vous au Forstamt (Wonnhaldestrasse 8)

Arrivée 9h00 – FREIBURG in BREISGAU

Les frais de bus seront pris en charge par le programme RI2 sur les échanges transfrontaliers entre agriculteurs et sylviculteurs.

Repas à l'auberge – Gasthaus St Ottilien (pour un montant de 30 € comprenant escalope viennoise, 1 boisson et 1 café)

Règlement par chèque de 30 € au nom de Forestiers d'Alsace et à renvoyer à Forestiers d'Alsace - 11 rue Jean Mermoz – 68127 Sainte Croix en Plaine

Les actions de la Chambre d'Agriculture sont soutenues par :

